

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 13 mars 2017**

Délibération N°1 du 13 mars 2017

Date de convocation

09.03.17

Date d'affichage

09.03.17

Etaient présents : (18)

Guy Sénécal, Maire

Roger Ancel, Christine Delcroix, Maryline Fournier, Michel Ménager, Adjoint
Férianne Amrani, Bruno Barq, Bruno Boudet, Corinne Davenet-Girard, Carole
Dufils, Sylvie Duval, Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Véronique Obin,
Serge Planchon, Gérard Sadé, Claude Thomas, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Amélie Batel ayant donné délégation à Corinne Davenet-Girard, Jean-
Claude Ester ayant donné délégation à Michel Ménager, Philippe Gautrot
ayant donné délégation à Guy Sénécal, Alexandre Guillemette,
Dominique Paul ayant donné délégation à Claude Thomas.

Secrétaire de séance : Maryline Fournier

URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Guy Sénécal,
Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre 2013 la Ville d'Arques La Bataille a souhaité réviser son Plan d'Occupation des Sols pour le mettre en adéquation avec les évolutions législatives et concevoir un projet de développement du territoire équilibré et cohérent.

Les objectifs assignés au Plan Local d'urbanisme, enrichis au cours des études, concernaient les thèmes majeurs que sont le développement économique, le développement équilibré de l'habitat, les besoins en équipements publics, l'amélioration des circulations et la promotion de la qualité du cadre de vie et des espaces publics, la préservation des espaces naturels.

A partir du diagnostic du territoire et de l'analyse de l'état initial de l'environnement ont été déclinées et débattues, lors de la séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2015, les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durables.

Le Conseil municipal, lors de la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, avait retenu les modalités de concertation.

Le bilan annexé à la présente délibération fait état de la bonne tenue et du bon déroulement de la concertation.

Un groupe de travail a été constitué pour suivre l'élaboration des documents durant l'étude et trois réunions des personnes publiques associées ont été organisées. Une exposition a été présentée aux habitants et des articles de presse ont jalonné les étapes de l'étude. Deux réunions publiques ont été organisées en Mairie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'Aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la concertation dont le bilan est annexé à la présente délibération.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

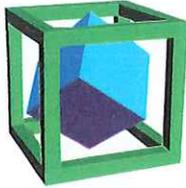
- 1- Clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études ;
- 2- Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la Commune d'Arques La Bataille tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 3- Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis ;
 - A l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan d'occupation des sols en Plan Local d'Urbanisme :
 - o Monsieur le Préfet de Seine Maritime
 - o Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)
 - o Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
 - o Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Haute-Normandie
 - o Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie
 - o Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute Normandie
 - o Monsieur le Président du Conseil Général de Seine maritime
 - o Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - o Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime
 - o Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de Haute Normandie
 - Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 - o Monsieur le Président du PETR du Pays Dieppois Terroir de Caux
 - o Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime
 - o Messieurs les Maires des communes limitrophes
 - Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Conformément au dernier alinéa de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, le dossier du projet du plan local d'urbanisme de Arques La Bataille, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Pour extrait conforme
Guy Sénécal, Maire





Perspectives

Urbanisme & Paysages
Gauvain ALEXANDRE

BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation a été menée en mairie et au point accueil touristique du 4 Novembre 2013 au 13 Mars 2017.

Les documents exposés au point accueil touristique (exposition permanente sur panneaux) les jeudis et lundis de 9H00 à 11H00 ont été vus par les personnes fréquentant la mairie (ou un affichage est resté présent durant toute l'étude) pendant cette période :

- Panneaux de synthèse du diagnostic
- Panneaux de présentation du PADD

Cette exposition a été annoncée dans le bulletin municipal de Février 2015 et rappelé dans les trois suivants ainsi que sur le site internet de la Commune.

Un registre était à disposition sur le lieu de l'exposition durant toute la durée de celle-ci. Une observation a été enregistrée le 19/11/2015.

Plusieurs articles de presse ont été consacrés sur le PADD dans les informations Dieppoises du 26 Mai 2015 et le bulletin municipal du mai 2015.

Deux réunions publiques d'information et de débats ont été organisées :

- Présentation du diagnostic, du PADD et des OAP le 12 octobre 2015
- Présentation du zonage, du règlement et des OAP le 30 janvier 2017

Compte rendu de ces réunions publiques, après avoir été annoncées dans les journaux locaux (informations dieppoises 13/01/2017), sur le site internet et par voie d'affichage, est paru dans ces mêmes journaux (informations dieppoises du 27/10/2015, du 7 Mars 2017 et Paris-Normandie du 1^{er} Février 2017).

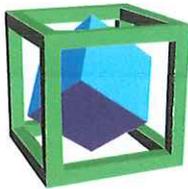
Les réunions ont respectivement accueilli une quinzaine et une cinquantaine de personnes, notamment intéressées par la problématique des risques naturels, les terrains constructibles, l'avenir des hameaux, le stationnement et la protection du patrimoine bâti.

Les comptes-rendus de réunions sont consultables à la mairie d'Arques-la-Bataille.

5, Impasse du Coquetier 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE

Tél.: 0975 77 92 33

Email: gauvain.alexandre@perspectives-urba.fr
Urbaniste qualifié OPQU



Perspectives

Urbanisme & Paysages

Gauvain ALEXANDRE

Enfin, plusieurs courriers argumentés de doléance ont été reçus et pris en compte (en particulier, la protection de la ripisylve a été améliorée aux abords de la rue de la Libération).

Enfin, le dossier a été à plusieurs reprises discuté avec les personnes publiques associées : le 20 janvier 2015, le 04 février 2015, le 08 juillet 2015, le 23 mars 2016 et le 7 décembre 2016.

Les comptes-rendus de réunions sont consultables à la mairie d'Arques-la-Bataille.

5, Impasse du Coquetier 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE

Tél.: 0975 77 92 33

Email: gauvain.alexandre@perspectives-urba.fr

Urbaniste qualifié OPQU